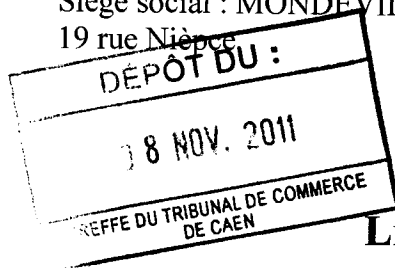


A.D.S. 14
 Air Décontamination Services
 SAS Au capital de 20.000 €
 Siège social : MONDEVILLE (14120)
 19 rue Nièpe



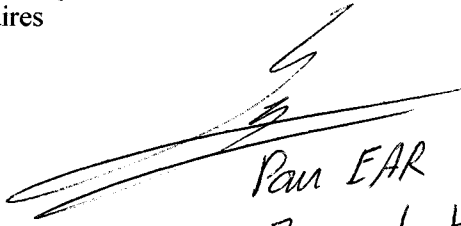
Liste des souscripteurs d'actions

SOUSCRIPTEUR (Nom, prénom, raison sociale, adresse)	NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES	MONTANT TOTAL DES SOUSCRIPTIONS	MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES
La société EAR SARL au capital de 4.001 € 83 bis rue Royale 59000 LILLE	16.000	16.000	16.000
Madame Aurélie DEMAIRE Demeurant à SAINT MARTIN DE FONTENAY (14320) 5 rue des Jardins Versement et souscription, par réemploi de biens propres par nature .	4.000	4.000	4.000
TOTAL	20.000	20.000	20.000

Certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Arnaud Hanquez représentant la société A.E.R.,
 président de la société A.D.S. 14 Air Décontamination Services, SAS en cours d'immatriculation.

Fait à Lille
 Le 10/10/2011
 En 6 exemplaires


 Aurélie Demaire


 Pour EAR
 Arnaud Hanquez



CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné (e) MR David ARNOUT,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de LILLE-EUROPE,

Ladite banque depositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est SAS A.D.S 14 AIR, DECONTAMINATION, SERVICES ayant son siège social à MONDEVILLE 14120- 19 rue Niepce et dont le capital social est fixé à 20 000 euros, divisé en 20 000 actions de valeur nominale de 1 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par la SARL EAR représentée par Mr HANQUEZ, fondateur, et de laquelle il ressort que les 20 000 actions de numéraire de ladite Société représentant un montant nominal de 1 euros ont été souscrites le 17/10/2011 et libérées à hauteur de 20 000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n° 26213531907 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 20 000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à LILLE en deux exemplaires,
Le 17/10/2011



LISTE SOUSCRIPTEURS

NOM	PRENOM	ADRESSE	APPORT
MME DEMAIRE	AURELIE	5 RUE DES JARDINS 14320 ST MARTIN DE FONTENAY	4000€ SOIT 4000 PARTS
EAR SARL représenté par MR HANQUEZ	ARNAUD	211 RUE DE LILLE 59130 LAMBERSART	16000€ SOIT 16000 PARTS

Fait à LILLE
Le 17/10/2011

